



conseil des prudhommes suite à réclamation d' heures impayées

Par **HOIRY**, le **22/01/2013** à **11:14**

Actuellement, je suis en litige avec mon dernier employeur.

Je réclame des heures travaillées qui ne m'ont été jamais rémunérées.

J'ai une avocate.

J'ai vu mon avocate il y a une semaine avant l'audience de conciliation, et elle m'a informé que l'avocat de mon employeur l'avait contacté pour lui faire une proposition, après réflexion avec mon avocate, j'ai accepté la proposition.

Mon avocate m'a donc fait savoir qu'elle répondrait à l'avocat de mon employeur pour lui faire savoir que j'acceptais leur proposition.

L'audience de conciliation devait avoir lieu ce matin, mais mon avocate m'a contacté avant l'heure de l'audience que je ne devais pas m'y présenter, car elle attendait une réponse de l'avocat de mon employeur pour pour prévoir d'une transaction avant l'audience de conciliation. Je voudrais avoir votre avis.

Par **P.M.**, le **22/01/2013** à **13:18**

Bonjour,

C'est un peu tard pour demander un avis, mais le mien aurait été de vous présenter quand même en conciliation pour que l'Accord soit constaté et ainsi officialisé, ce qui lui aurait donné plus de force pour que l'employeur le respecte...

Par **Calou0**, le **23/01/2013** à **15:47**

Bonjour,

Effectivement, l'accord aurait pu être officialisé devant le bureau de conciliation, c'est à cela qu'il sert...